REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

COMMUNIQUE N°0019-2025/CNDH-PI

Relatif à la situation sécuritaire et humanitaire

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dans le cadre de son mandat légal de surveillance et de protection des droits humains, reste profondément préoccupée et inquiète par la situation sécuritaire et humanitaire de notre pays.

Aussi, se fondant, entre autres, sur la Constitution du 22 juillet 2023, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, le droit coutumier international humanitaire, notamment la Règle 55, la Convention de « Kampala » sur les personnes déplacées internes, la CNDH :

- rappelle l'Etat à ses obligations en matière d'assistance humanitaire ;
- attire l'attention des autorités sur la vulnérabilité des personnes déplacées internes et des refugiées ;
- rappelle aux parties prenantes l'obligation d'« autoriser et faciliter le passage rapide et sans entraves des secours humanitaires » ;
- invite l'Etat à privilégier le dialogue inclusif, constructif et d'œuvrer à l'instauration d'un climat de tolérance, de concorde sociale pour une paix durable au Mali ;
- réitère son soutien aux forces armées et de sécurité du Mali et invite les populations à plus de collaboration avec les FAMa.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 09 septembre 2025
La Présidente par intérim

Me Aissata Founé TEMBELY

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : contact@cndhmali.ml ; Site web : www.cndhmali.ml Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue
après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000